

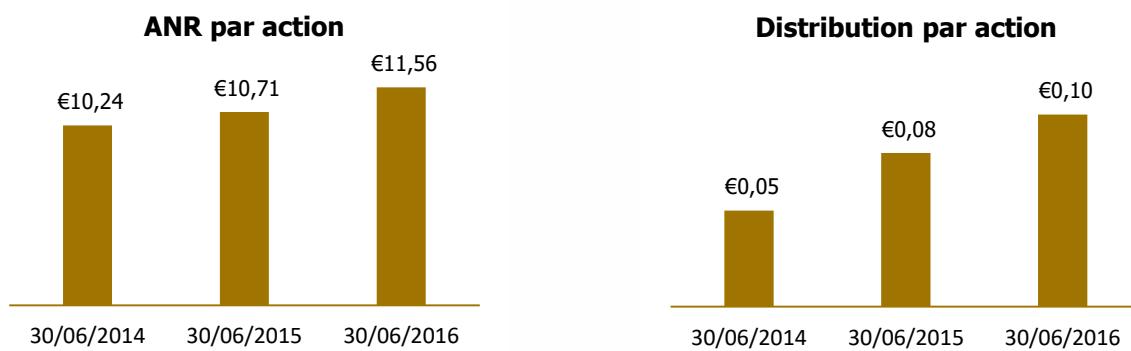


SCBSM : Achetez des titres jusqu'au 6 janvier 2017 pour percevoir une distribution de 0,10 € / action

Compte-rendu de l'Assemblée Générale des actionnaires

Paris, le 16 décembre 2016 – Les actionnaires de SCBSM, foncière cotée sur Euronext Paris, réunis en Assemblée Générale le 15 décembre ont approuvé une distribution¹ de 0,10 € par action. Sur la base du dernier cours de Bourse, cette distribution, offre un rendement de 1,8%.

Les investisseurs ont jusqu'au 6 janvier 2017 pour acquérir des titres ouvrant droit au versement de cette distribution.



Par ailleurs, SCBSM offre la faculté de percevoir cette distribution en actions. Le prix de référence est de 5,32 €, soit 90% de la moyenne des cours cotés au cours des vingt séances de bourse précédant la date de l'Assemblée diminuée du montant net de la distribution. Les actionnaires qui souhaitent opter pour le paiement en actions disposent d'un délai compris entre le 9 janvier 2017 et le 27 janvier 2017 inclus pour en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier.

Le paiement en numéraire et/ou la livraison des actions seront effectués le 13 février 2017.

Toutes les autres résolutions soutenues par le Conseil d'administration ont également été adoptées². Le détail des votes de l'Assemblée générale sera mis en ligne prochainement sur le site Internet de SCBSM (www.scbsm.fr).

A propos de SCBSM :

SCBSM est une foncière cotée sur Euronext à Paris (FR0006239109- CBSM) depuis novembre 2006. Le patrimoine immobilier du Groupe, hors projets en développement et participations minoritaires, s'élève, au 30 juin 2016, à près de 320 M€ dont 50 % environ à Paris QCA. SCBSM dispose du statut SIIC. Plus d'informations sur www.scbsm.fr.

Contacts ACTUS finance & communication :

Investisseurs :
Jérôme Fabreguettes-Leib
01 53 67 36 78
scbsm@actus.fr

Journalistes :
Alexandra Prisa
01 53 67 36 90
aprisa@actus.fr

¹ Distribution exceptionnelle de prime d'émission

² A l'exception de la 15^{ème} résolution sans objet pour SCBSM

